



Anpe : refus de rendez-vous : le permis n'est pas une pi

Par **matias77170**, le **03/11/2011** à **12:42**

Bonjour,

Je suis totalement choqué par ce que vient de me dire la dame de l'accueil de mon centre pôle emploi :

Je me présente aujourd'hui même à mon premier rendez-vous avec le dossier complet, et tous les justificatifs.

Le hic : "pièce d'identité en cours de validité, le permis n'en n'est pas une il nous faut la carte d'identité" me dit - elle.

Je lui présente une photocopie recto verso noir et blanc de très bonne qualité de ma carte d'identité plus mon permis, rien n'y change, elle me reporte au 23 novembre, cela fait déjà un mois que j'attendais ce rendez-vous.

A la préfecture, on ma certifié que le permis de conduire est une pièce d'identité officielle...

Que dois-je en penser ???

Que puis-je faire ?

Par **Tisuisse**, le **05/11/2011** à **19:55**

Bonjour,

Les seuls documents officiels attestant de votre identité sont la Carte Nationale d'Identité (l'original, pas la photocopie) et le passeport, c'est tout. Le permis de conduire ne fait pas partie de ces documents. Le permis n'est qu'une attestation prouvant que vous êtes apte à conduire, sur voirie publique, certains véhicules correspondant à la, ou les, catégories mentionnées, c'es tout.

Par **mimi493**, le **05/11/2011 à 21:14**

Non, le problème n'est pas là. Ils veulent la CNI en cours de validité pour prouver la nationalité française (ils refusent aussi la CNI périmée qui est, en plus, une pièce d'identité à vie, tant qu'on est reconnaissable sur la photo). Il y a eu trop de fraude.

Parce qu'en France, on prouve son identité par tout moyen, notamment toute pièce munie d'une photo délivrée par l'administration dont le permis de conduire (perso, j'ai voyagé en avion avec plan vigipirate avec une carte d'invalidité uniquement, ça n'a jamais posé de problème).

A noter que le passeport est un document de voyage par nature juridique, et donc par ce raisonnement, ne serait pas non plus une pièce d'identité valide

Par **matias77170**, le **06/11/2011 à 17:30**

Je leur ai fourni une photocopie de très bonne qualité de la CNI recto verso !!! Et comme il est dit partout j'aurai pu refuser de la faire contrôler donc une photocopie de ma CNI n'est pas valable ?

C'est pour cette raison que je vais devoir faire les poubelles jusqu'au 23 ?

Merci l'A.N.P.E ... je peux justifier depuis ma naissance ma nationalité, mes domiciles,

Que l'on n'aille pas cracher sur le travail illégal après cela !

Si ils étaient assez malins ils rendraient capable la consultation du fichier national d'identité par l'ANPE. Car quand la CNI est demandée à deux endroits différent... Voilà ce qui se passe...

Merci pour vos réponse tout de même.

Par **mimi493**, le **06/11/2011 à 17:35**

[citation]Je leur ai fourni une photocopie de très bonne qualité de la CNI recto verso !!! Et comme il est dit partout j'aurai pu refuser de la faire contrôler donc une photocopie de ma CNI n'est pas valable ? [/citation] mais sur une photocopie on peut coller n'importe quelle photo sur la CNI et faire une belle fausse photocopie. Evidemment que ça n'a aucune valeur.

[citation]Si ils étaient assez malins ils rendraient capable la consultation du fichier national d'identité par l'ANPE.[/citation] ben voyons, et puis quoi encore ?

[citation] Car quand la CNI est demandée à deux endroits différent... Voilà ce qui se passe...[/citation] quand la CNI est demandée à deux endroits différents, on se rend aux deux endroits l'un après l'autre et on montre sa CNI, donc ce n'est pas un obstacle. Personne ne laisse sa CNI à un endroit pour ensuite montrer la photocopie à un autre endroit.

Je suis d'accord que c'est abusif, que pole emploi (l'ANPE n'existe plus) n'a pas le droit de refuser une pièce d'identité (mais a le droit de refuser une photocopie). Hélas, il faudrait les attaquer pour ça et personne ne le fait.

Par **matias77170**, le **06/11/2011 à 17:41**

Non, ma cni a été prise pour caution (accident, hopital ->> 1er novembre ->>cher ->> pas assez ->>CNI mise pour caution).

Désolé pour l'explication non précisée avant pour les deux endroits...

Pour les attaquer que faut-il faire ??? Je ne suis pas le genre de personne qui pense "si personne le fait je fais pas ça sert à rien je vais me faire avoir"

Je suis du genre "ils m'ont mis dans une sacré bouillasse, tout ça pour pas travailler ou pas manque de volonté ou pour pas donner un sous, donc je vais les avoir par tous les moyens légaux possibles"